
Adresse des sans-culottes de la société populaire d'Evau
(Creuse) invitant la Convention à rester à son poste, en annexe
de la séance du 6 frimaire an II (26 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des sans-culottes de la société populaire d'Evau (Creuse) invitant la Convention à rester à son poste, en annexe de la séance du 6 frimaire an II (26 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 187;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39302_t1_0187_0000_4;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

ici. Nous n'ajouterons que ceux de vous voir travailler avec la même fermeté, le même courage et le même succès, et tout ce qui peut attirer l'admiration de ceux qui savent connaître le prix de la liberté et haïr les tyrans.

« Salut et fraternité.

DUCROS, *président de la Société populaire de Charmes, canton de la Vouôte, département de l'Ardèche.* REYNAUD, *secrétaire et commissaire de l'assemblée primaire du canton de la Vouôte.* »

Extrait des registres de la Société populaire de Charmes, canton de la Vouôte, département de l'Ardèche (1).

Du dimanche vingtième jour du mois d'octobre mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an second de la République française, une et indivisible, Président, le citoyen Ducros.

Les citoyens Ducros et Reynaud, en persistant dans les sentiments qu'il exprimèrent lorsque par leurs efforts, l'Acte constitutionnel fut accepté dans l'assemblée du canton, ont fait la motion que la Convention nationale reste à son poste jusqu'à l'entière tranquillité de la République.

La Société, considérant que chaque instant des travaux de nos représentants à la Convention nationale, est une éternité de bonheur pour la patrie, puisqu'elle ne respire qu'à restaurer le bien commun en faisant disparaître de son sein les traîtres et les tyrans et tous les satellites du despotisme;

Considérant qu'un renouvellement pourrait exposer le salut de la patrie, la société adopte, par ces motifs, unanimement, la motion desdits citoyens Reynaud et Ducros, et ordonne qu'extrait de la présente séance sera envoyé au citoyen Président de la Convention nationale pour y manifester le vœu de ladite société.

(*Suivent les signatures : Ducros, président; Reynaud secrétaire.*)

Pour extrait :

DUCROS, *président;* REYNAUD, *secrétaire et commissaire du canton.*

N° 29.

Les sans-culottes formant la Société populaire d'Evaux, ville chef-lieu de district, département de la Creuse, à la Convention nationale (2).

« Mandataires fidèles du peuple,

« C'est à vous, montagnards incorruptibles, mais c'est à vous seuls et à vos principes révolutionnaires que nous nous plaçons à rendre

hommage. Nous adhérons d'esprit et de cœur à toutes les mesures que vous avez prises et que vous prendrez encore pour le salut du peuple. Nous déclarons que votre comité de Salut public a notre confiance. Restez à votre poste, c'est là notre vœu le plus cher. Quelques-uns vous ont demandé le renouvellement des corps constitués; cette mesure paraît impolitique et dangereuse; c'est le moment de purger et non de détruire! Suspendez, destituez les fonctionnaires suspects ou infidèles; déjà ce moyen vous a bien réussi, par là vous conserverez les patriotes purs qui secondent vos travaux, tandis que vous éloignerez ces hommes vils qui ne voient de bonheur que dans la contre-révolution. Les insensés! Ils courent sans cesse après un fantôme qui leur échappe et leur échappera toujours. Ce n'est que lorsque vous aurez aplani la route que doivent parcourir vos successeurs, qu'il vous sera permis de les appeler. Alors vous aurez bien mérité de la patrie, alors la France vous proclamera les fondateurs de la République une et indivisible.

« AUGIER, *président;* BORDON, *secrétaire;* TISSOT, *secrétaire.* »

N° 30.

La Société populaire et républicaine de Valensolle, département des Basses-Alpes, district de Digne, aux citoyens représentants (1).

« Citoyens représentants,

« En vain des écrits insidieux et contre-révolutionnaires ont été disséminés avec affectation sur le territoire de la République pour faire soupçonner la bonne foi de votre civisme. Notre Société, en garde contre les idées perfides et astucieuses qu'ils renferment, n'a jamais cessé de les éloigner et de bénir les travaux dont vous vous êtes constamment occupés pour assurer le règne des lois, de la liberté et de l'égalité. Continuez-les, ces travaux qui vous méritent l'apothéose, jusqu'à ce que les dangers de la patrie soient passés et que ses ennemis soient rentrés dans la poussière. Venez alors dans vos foyers domestiques pour y jouir en paix et tranquillité du juste tribut d'affection et d'hommages que vous avez si bien mérité. Recevez-en le vœu bien prononcé et bien sincère des individus qui composent notre Société.

» Les membres composant le comité de correspondance.

« ALBERTY, *président;* GUICHARD, *secrétaire de correspondance.*

« Valensolle, le 9 octobre 1793 l'an II de la République, une et indivisible. »

(1) Archives nationales, carton C 281, dossier 777.

(2) Ibid.

(1) Archives nationales, carton C 281, dossier 777.